

ASNIÈRES EN CHUTE LIBRE !

6 septembre

« ASNIÈRES INFOS » CONDAMNÉ POUR DIFFAMATION PUBLIQUE A L' ENCONTRE D' HUBERT MASSOL

LA XIVème Chambre du T.G.I. de Nanterre a jugé établi le délit de diffamation publique commis à l'encontre d' **Hubert MASSOL**, Conseiller municipal de la ville d'Asnières-sur-Seine, par Francis DELAGE, Maire-adjoint, pris en tant que directeur de la publication du bulletin municipal «**Asnières Infos**» et l'a condamné à **2000 €** d'amende, à **3000 €** de dommages et intérêts et au titre de l'article 475-1 à **2000 €** ainsi qu'à la publication dans le prochain journal «Asnières Infos». Appel suit...

29 septembre

- LE CONSEIL MUNICIPAL DÉGÉNÈRE ENCORE EN RÈGLEMENTS DE COMPTES PERSONNELS

Les lézardes se creusent dans l'actuelle « majorité » municipale, amplifiées par l'éviction de deux Maires-adjoints. Outre le rappel en séance des nombreuses condamnations en correctionnelle d'élus proches du Maire, il est à remarquer notamment le défaut de transparence et la violation de la loi dans les délais de transmission des documents relatifs au **Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.)** qui **engage l'urbanisme de la ville pour plusieurs décennies** ... remis aux chefs de groupe seulement 3 jours avant, soit au total 7 exemplaires pour 49 élus !

1er octobre

- MATIGNON « LACHE » AESCHLIMANN !

Sous l'intitulé « *PAS SI TRANSPARENT* » le **Figaro Magazine** du 1er octobre 2005 relate la récente initiative médiatico-législative de Manuel AESCHLIMANN à propos des 500 parrainages que doivent présenter les candidats à la présidentielle de 2007.

« ***Réaction offusquée à Matignon: «Derrière le côté farfelu, cette mesure imposerait la trouille et offrirait le contrôle de la procédure aux partis. Ce n'est pas de la transparence, c'est une ode au verrouillage». Ambiance.»***

Octobre toujours

- LE MENSUEL « CAPITAL » N° 169 ÉPINGLE « LES GASPILLAGES DES ÉLUS LOCAUX »

A l'opposé de l'autosatisfaction de M. AESCHLIMANN qui se manifeste encore par un affichage éhonté et toujours financé par les contribuables asniérois, la réalité de la pression fiscale se fait bien sentir dans les foyers. Selon la **Direction Générale des Impôts**, Asnières est classée à la **44ème position sur les 110 villes françaises de + de 50.000 habitants !** De même, **Asnières se situe à la 5ème place des villes... ayant connues entre 2000 et 2004 une des plus fortes hausses de la taxe foncière, soit 32,1% !** L'endettement de la ville, quant à lui, ayant dépassé les **150 millions d' €**. Tous à vos poches...

POUR NE PLUS SUBIR CETTE HONTE ET ARRÊTER CETTE DÉRIVE FINANCIÈRE, ASNIÉROIS REGROUPONS NOUS ET CHANGEONS DE MAIRE !

Hubert MASSOL
Conseiller municipal
www.massol.org